

rapatriement et déclaration en France de revenu à l'étranger

Par navigator, le 02/11/2009 à 08:35

Bonjour,

Je suis bi-national (Français/Algérien) résident en France.

J'ai crée une société (SARL) en Algérie et je paye mes impôts sur les bénéfices en Algérie.

Dois je déclarer ces revenus en France ?

Si je décidais de rapatrier une partie de ces bénéfices ou tout simplement me donner un salaire que je voudrais transférer en France, dois je les déclarer ? si oui je serais taxé à combien ?

Merci d'avance pour vos réponses